



DECLARATION LIMINAIRE SNEP FSU CR UNSS - JEUDI 25 MAI 2023

Monsieur le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille,

Monsieur le Directeur Régional de l'UNSS,

Mesdames - Messieurs

Ce conseil régional UNSS se réunit à l'aune de la vitalité du Sport Scolaire dans notre académie qui compte à ce jour 45888 licencié.es, soit 4800 de plus qu'en 2021-2022 (41065), le million de licencié.es (1 130 902) est largement dépassé au niveau national- ceci témoigne de l'engagement professionnel permanent des professeurs d'EPS, animateurs d'AS soutenus par leurs cadres UNSS.

Néanmoins, ne nous retranchons pas derrière les chiffres, car les difficultés de fonctionnement sont réelles.

En premier lieu pour le service départemental des Bouches-du-Rhône, au point que la situation apparaisse à l'ordre du jour. Nous constatons amèrement que les alertes portées depuis plusieurs années, et dernièrement lors du CR UNSS d'octobre 2022 n'ont pas été suivies d'effet. La situation s'est aggravée, l'absence de prise en compte réelle de la situation a eu raison de la santé de tous les personnels du service, les deux cadres et les deux secrétaires, puis a entraîné de nombreuses difficultés dont l'annulation du Championnat de France de Badten ; nous ne comprenons pas pourquoi le service régional et la direction nationale de l'UNSS n'ont pas pris le relai alors que le service départemental a été mis sous tutelle du service régional.

Nous n'en sommes plus à l'alerte mais à la résolution du problème de façon urgente pour réparer les dégâts, et envisager la rentrée du sport scolaire de septembre 2023 dans une toute autre configuration. Nous réitérons ici notre demande, formulée à plusieurs reprises et notamment par courrier au début du mois à Monsieur le Recteur et à Monsieur le Directeur Académique des Bouches du Rhône, de l'affectation d'un 3^{ème} poste de cadre au sein des services UNSS 13, 2^{ème} département en nombre de licencié.es au niveau national.

En second lieu, nous évoquerons les difficultés inhérentes à la mise en œuvre de l'accord cadre transport imposé par la direction nationale UNSS, qui conduit au minimum à multiplier par 3 le coût des déplacements et augmente la charge de travail pour les cadres. Le service public du Sport Scolaire ne peut pas se permettre de dilapider l'argent des licencié.es au profit d'entreprises trop souvent peu scrupuleuses, au risque de devoir baisser l'offre des compétitions, maillon fort de l'UNSS.

Et qu'en est-il du nouveau mode de construction du budget de fonctionnement et de l'attribution des crédits d'animation ?

Comment pouvons-nous envisager une rentrée sereine alors que les services départementaux n'ont plus de visibilité sur les subventions pour organiser l'activité de l'ensemble de l'année ? Comment demander une fois de plus un travail supplémentaire aux cadres qui devront faire remonter leurs demandes régulièrement pour faire fonctionner leurs départements ?

Le versement des crédits d'animation au bon vouloir de la DN UNSS doit cesser, des règles claires doivent être mises en place.

Monsieur le Recteur, vous savez à quel point la profession et les élèves sont attachés au sport scolaire, qui n'existe nul par ailleurs. Il est une force et un outil incroyable au service de la jeunesse, et c'est pourquoi le SNEP-FSU est très inquiet pour son avenir. Pour preuve, 12 postes de cadres sont vacants pour la rentrée 2023 et 31 susceptibles de l'être : du jamais vu, cela montre bien un mal être général et grandissant pour ces collègues.

Le SNEP FSU vous alerte Monsieur le Recteur sur l'absence de lisibilité financière, les décisions unilatérales et le mode de gouvernance de la nouvelle direction nationale UNSS (DN UNSS).

Enfin, le ministre de l'Education Nationale a annoncé la généralisation du dispositif « 2h de sport » en collège sans aucun bilan ! Nous continuons à dénoncer ce dispositif qui, compte tenu des spécificités territoriales (équipements sportifs, offre associative ou fédérale) fait le choix de l'inégalité. Dans le but évident de faire un effet de « com », le gouvernement invente un nouveau dispositif inopérant et concurrentiel au service public du sport scolaire, au lieu de renforcer l'enseignement de l'EPS et l'animation des AS qui sont au service de tous les élèves, sur tout le territoire.

A ce sujet, le SNEP FSU a demandé à plusieurs reprises un bilan du dispositif mis en place dans le 04 et le 05 sur l'académie, nous attendons toujours ce bilan.

Le SNEP-FSU porte pour sa part une toute autre ambition pour l'EPS et le Sport Scolaire :

-Remettre à disposition des associations sportives les mercredis après-midi, comme cela devrait être le cas dans tous les établissements du secondaire, afin de rendre le sport scolaire accessible à tous les élèves volontaires. Ce problème est particulièrement criant en lycée et en lycée professionnel, là où les efforts devraient être multipliés pour ramener les jeunes vers la pratique sportive.

-Augmenter les heures d'EPS pour passer à 4 heures d'EPS pour toutes et tous, de la 6^{ème} à la Terminale, seul temps de pratique obligatoire.

Pour finir, Monsieur le Recteur, nous vous alertons également sur la situation du collège Darius Milhaud où la cheffe d'établissement refuse depuis 4 ans la présidence de l'association sportive, ce qui fait partie de ses missions et vous demandons de lui rappeler solennellement ses obligations réglementaires.

Nous vous remercions pour votre écoute.